

Cette semaine :

- Vers de la grappe
- Cicadelle verte

MER 18



13 0
--- ---
25 0

JEU 19



12 0
--- ---
27 0

VEN 20



12 0
--- ---
31 0

SAM 21



15 0
--- ---
31 0

DIM 22



15 0
--- ---
34 0

LUN 23



17 0
--- ---
30 0

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Les tous premiers papillons ont été piégés la semaine dernière, en secteurs précoces. Cette semaine le début du vol se confirme sur 80% des pièges.

Eulia: Le vol de la G3 se poursuit.

Analyse de risque

Sur la troisième génération, la période de risque est souvent très étalée. La quantité et la qualité de la vendange peuvent être très impactées, par les dégâts notamment sur les cépages tardifs (Braucol par exemple).

En fin de G2, le comptage des perforations montre ponctuellement un dépassement du seuil de nuisibilité, en particulier sur les parcelles non confusées (perforations de G2 encore visibles).

Préconisations en agriculture biologique

Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2. (Pour rappel le seuil de nuisibilité: 10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion 5 perforations pour 100 grappes).

Début des éclosions (tête noire, action larvicide) :

A positionner entre le 25 et le 30 aout

* Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max), **DAR de 14 jours**

* Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6 applications max), **DAR de 3 jours**

* Xentari, bacillus thuringiensis ssp.Aizawai, 1kg/ha (6 applications max), **DAR de 3 jours**

* Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max), **DAR de 1 jour**

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

Préconisations conventionnel

Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2. (Pour rappel le seuil de nuisibilité: 10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion 5 perforations pour 100 grappes).

Produits ovicides stricts :

A positionner en fin de semaine du 18 au 23 aout

* Explicit Ec, Steward Ec indoxacarbe, 0,250L/ha (3 applications max), **DAR de 10 jours**

* Steward, indoxacarbe, 0,125kg/ha (3 applications max), **DAR de 10 jours**

Début des pontes aux premières éclosions :

A positionner du 20 au 25 aout

* Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (3 applications max), **DAR de 7 jours**

Début des éclosions (tête noire, action larvicide) :

A positionner entre le 25 et le 30 aout

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda -cyhalothrine 0,175l/ha (2 applications max), **ZNT 50m, DAR de 7 jours**

* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha (2 applications max), **ZNT 50m, DAR 14 jours**

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

Pensez à relever les pièges.



Ponte d'eudemis

Voir le positionnement des insecticides eudemis, accès depuis la Newsletter.

A retenir
Surveillez les pontes.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

De nombreuses larves sont présentes sur les parcelles et ponctuellement les populations dépassent le seuil d'intervention. Des grillures sont visibles sur les cépages sensibles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.



Symptômes de grillures.

Préconisations en agriculture biologique

Les interventions sont à réaliser dès l'apparition des jeunes larves. Privilégier les traitements sur les parcelles sensibles aux grillures, afin de préserver le feuillage, en particulier sur les cépages tardifs (Fer Servadou).

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

* Sokalciarbo wp, Baikal, kaolin, 10kg/ha (4 applications max), **DAR de 15 jours**

*Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais)

Préconisations en conventionnel

Privilégier les traitements sur les parcelles sensibles aux grillures, afin de préserver le feuillage, en particulier sur les cépages tardifs (Fer Servadou). Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

* Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), **ZNT=50m, DAR de 21 jours**

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), **ZNT=50m, DAR de 7 jours**

* Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max), **DAR de 14 jours**

* Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max), **DAR de 14 jours**

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. : 05 63 48 83 43 - Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

